

AFRIQUE

LA CRISE DU RWANDA

**Françoise Carle
Janvier 1995**

RWANDA

Capitale : Kigali

Président : Juvénal Habyarimana

Ethnies : 85 % de Hutus, 14 % de Tutsi, 1 % de Twas.

Situation en 1990 : pays complètement enclavé, population très dense (7 millions d'habitants sur 26 000 km²).

200 000 réfugiés tutsis se trouvent en Ouganda, 100 000 au Burundi, 1000 000 en Tanzanie.

Le pays est ravagé par le sida.

La culture du café prédomine et la chute des cours entraîne un appauvrissement..

La France apporte une aide bilatérale relativement importante, 110 millions de F. Elle a annulé la dette du Rwanda en 1989.

10 juillet 1981

Le président Houphouët-Boigny, président de Côte d'Ivoire, appelle l'attention de François Mitterrand sur le Rwanda, et demande à la France de maintenir son concours à ce "chef d'Etat sérieux, dont l'action s'exerce pour un réel progrès de son pays"

Lettre
10/07/81

15 juin 1982

Entretien du Président avec le président Habyarimana.

Note préparant l'entretien :

- Le Rwanda est le pays d'Afrique qui a la plus forte densité de population
- La situation intérieure est stable ; le pays est dirigé par un militaire libéral qui a donné une image démocratique aux institutions. Le président Habyarimana tente d'atténuer les "antagonismes séculaires entre la majorité Hutu et les minoritaires Tutsi."
- L'économie est très précaire dans un pays totalement enclavé.
- Coopération militaire : aide importante en 1981 - 1982 (5 hélicoptères, un avion de transport). En 1983 la France formera une unité de parachutistes et un groupe de gendarmerie.

Notes de
G.Penne
11/06/82
14/06/82

Pas de verbatim.

7 octobre 1982 :

Visite du Président au Rwanda

En même temps qu'au Burundi et au Zaï re où se tient le sommet franco-

Textes publics

africain.

Allocution, rencontre avec la presse.

Décembre 1984

Escale du Président à Kigali, lors du sommet franco-africain de Bujumbura (Burundi)

Textes publics

LES EVENEMENTS DE 1990-1993

2-4 avril 1990

Visite officielle à Paris du président Habyarimana ; audience à l'Elysée le 2 avril.

Pas de verbatim.

Situation au Rwanda en 1990 : pays « relativement stable ». Les émigrés tutsis constituent une menace, à la frontière avec l'Ouganda. Le président Habyarimana souhaite que la France aide à assurer la sécurité de l'aéroport, et fournisse un système d'avertissement radar, et aussi qu'elle remplace la Caravelle qui avait été donnée par le président Pompidou.

La situation économique et alimentaire est grave : surpeuplement, l'autosuffisance alimentaire est de moins en moins assurée. Le Rwanda n'a pas demandé l'aide du FMI.

Note
d'audience
(C.Arnaud)
30/03/90

OFFENSIVE VENUE DE L'OUGANDA ENVOI D'UNE COMPAGNIE FRANCAISE

1er octobre 1990

Accrochage entre les forces gouvernementales et des forces rebelles tutsies (Front Patriotique rwandais, FPR), entrant au Rwanda à partir de la frontière ougandaise.

4 octobre 1990

Le président Habyarimana demande à la France une aide militaire

L'amiral Lanxade a plusieurs entretiens téléphoniques avec le président Habyarimana. Celui-ci demande un appui aérien français, et l'engagement des forces terrestres.

Il n'y a pas d'accord de défense entre la France et le Rwanda. La réponse est négative.

Notes de
J.Lanxade
08/10/90
11/10/90

Le gouvernement français envoie une compagnie de 150 militaires, et des munitions,

Annotation
sur note du

exclusivement pour assurer la sécurité des 650 Français.

08/10/90

Le Président autorise l'envoi de roquettes, et une intervention de la France auprès du président ougandais Museveni, pour que cessent les infiltrations.

Une seconde compagnie de 150 hommes seront envoyés en outre, en plus des 150 déjà présents.

11 octobre 1990

L'amiral Lanxade indique que la situation est redevenue calme, mais que les infiltrations depuis l'Ouganda continuent. Une diminution du dispositif militaire est envisagée lorsque celles-ci auront cessé.

Note de
J.Lanxade
11/10/90

Le Zaï re aide le Rwanda à contenir la rébellion venue d'Ouganda. Mais il semble que les troupes zaï roises rançonnent la population.

Le 16 octobre Jean-Christophe Mitterrand juge la situation "incertaine"

Note de
J.C.Mitterrand
16/10/90

16 octobre 1990

Le président Habyarimana demande une aide urgente, à l'ambassadeur de France : munitions, matériel, appui aérien.

TD Kigali
560
16/10/90

Des avions libyens appuieraient les rebelles venus de l'Ouganda.

17 octobre 1990

Au Conseil des Ministres le Président résume : *"Il faut sauvegarder nos compatriotes. Il ne faut pas se mêler des combats ethniques"*.

Selon le récit
de J.L.Bianco
19/10/90

18 octobre 1990

Entretien du Président avec le président Habyarimana, à 18 H 30 (pas de verbatim)

Note de
C.Arnaud
18/10/90

Le 19 octobre J.C. Mitterrand écrit : "Notre présence militaire risque donc de perdurer aussi longtemps qu'une solution politique n'aura pas été trouvée.

Note de
J.C.Mitterrand
19/10/90

"Non", indique le Président sur la note.

Selon l'ambassadeur de France à Kigali, le 24 octobre : les médias occidentaux, manipulés par la diaspora rwandaise dominée par les tutsis, donneraient une idée erronée de la situation en présentant la rébellion tutsie soutenue par l'Ouganda sous un jour favorable.

TD Kigali
598
24/10/90

Novembre 1990

Une mission conduite par le ministre de la coopération Jacques Pelletier se rend au Rwanda et

dans les Etats voisins.

2 janvier 1991

L'amiral Lanxade signale une situation calme, mais les incursions continuent à partir de la frontière ougandaise.

Le retrait du dispositif militaire est envisagé, mais le Président devrait écrire au président Habyarimana pour l'assurer d'un soutien, et faire une nouvelle démarche auprès du président ougandais.

Le Président : *"Oui, mais j'envisagerais favorablement le report du départ de la compagnie stationnée à Kigali. Au moins d'un mois"*.

Note de
J.Lanxade
02/01/91

30 janvier 1991

Après un entretien téléphonique avec le président Habyarimana, le Président écrit à celui-ci :

Trois conditions doivent être remplies pour un règlement négocié :

- non intervention des Etats voisins en appui direct ou indirect à des actions dirigées contre le Rwanda
- dialogue direct avec toutes les composantes de la nation dans un esprit de réconciliation, et respect des droits de l'homme
- règlement de la question des réfugiés par une conférence régionale sous les auspices de l'OUA.

La compagnie militaire envoyée en octobre pour protéger les ressortissants français est maintenue tant que l'exige la situation.

Lettre
30/01/91

2 février 1991

Une nouvelle offensive de Tutsi venant de l'Ouganda est signalée.

L'amiral Lanxade suggère de renforcer le dispositif (30 hommes pour accompagner les ressortissants français regroupés à Kigali). Accord du Président.

Le Ministre de la coopération, Jacques Pelletier, écrit au Président : "Habyarimana ne donne pas de gages d'ouverture".

Note de
J.Lanxade
03/02/91

Note
manuscrite
de J.Pelletier
06/02/91

12 mars 1991

Le président Habyarimana écrit à François Mitterrand :

Une conférence régionale sur les réfugiés est en préparation, mais l'Ouganda refuse les ouvertures, le cessez le feu n'est pas respecté, et les rebelles soutenus par l'Ouganda utilisent "un grand nombre d'enfants et d'adolescents, souvent drogués, qui leur servent de boucliers protecteurs".

Lettre
13/03/91

29 mars 1991

Un cessez le feu est signé au Zaï re.

Le contrôle en est assuré par un groupe d'observateurs neutres, de l'OUA.

PREMIERES MESURES DE DEMOCRATISATION ACCORDS D'ARUSHA

4 avril 1991

Le président Habyarimana annonce des mesures de démocratisation

Le multipartisme va être autorisé par une réforme constitutionnelle
Plusieurs formations politiques seront créées
Des élections législatives et présidentielles se tiendront d'ici la fin de l'année

Note de
G.Vidal
22/04/91

23 avril 1991

Entretien du Président avec le président Habyarimana

Selon G. Vidal : le gouvernement rwandais est réticent à accepter la logique du cessez le feu. Le KPR est attentiste. Habyarimana a des marges très étroites en raison des extrémistes hutus.

Note de
J.Lanxade
22/04/91

Calendrier des réformes :

28 avril : congrès du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, qui abandonne son statut de parti unique

10 juin : révision de la Constitution

1er juillet : loi sur la formation des partis politiques

30 septembre : annonce de projets de loi d'amnistie

12 octobre : un Premier ministre est chargé de composer une équipe ouverte aux différences sensibilités rwandaises.

Juin 1991 :

La situation paraît calme. Selon le général Quesnot, la présence de la compagnie de 160 hommes ne se justifie plus.
Le Président : "*Non, ne pas encore retirer nos troupes*".

Note de
C.Quesnot
20/06/91

Novembre 1991

Lors du sommet francophone de Chaillot (19-21 novembre 1991), le Président a un entretien avec le président Habyarimana.

Note du
M.A.E.
2496/DAM
14/11/91

Situation militaire en juillet 1992 :

L'offensive des FPR se poursuit, à partir de l'Ouganda

Les directives du Président "excluent toute participation directe française aux affrontements, c'est à dire toute présence active dans la zone des combats et toute mise en oeuvre directe des armes."

Notes de
C.Quesnot
01/07/92
23/07/92

Le général Quesnot souhaite une aide opérationnelle temporaire, le temps de faire l'instruction de l'armée.

12 juillet 1992

Accord de cessez le feu signé à Arusha (en Tanzanie)

Paul Dijoud, directeur des affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay, se rend au Rwanda le 22 juillet, accompagné du général Huchon de l'Etat-Major particulier, à la demande du président Habyarimana.

But : vérifier la réalité de la trêve, mettre en place un groupe d'observateurs militaires neutres.

Note de
C.Quesnot
23/07/92

5 décembre 1992

Le président Habyarimana écrit à François Mitterrand :

L'insécurité croît. Il y a collusion entre le FPR et certains partis d'opposition, qui veulent une majorité absolue au FPR hors de toute légitimité populaire. Habyarimana demande que les armes françaises soient maintenues jusqu'aux élections.

Lettre
05/12/92

10 janvier 1993

Un protocole d'accord est signé à Arusha, entre le FPR (Front patriotique rwandais) et le gouvernement, sur le partage du pouvoir au Rwanda.

Mais le président Habyarimana estime avoir été mis devant le fait accompli et il se sent « floué » selon Bruno Delaye.

Note de
D.Pin
10/01/93

Note de
B.Delaye
14/01/93

19 janvier 1993

Le Président écrit au chancelier Kohl et au président Bush, au sujet du Rwanda (car la RFA a des observateurs au Rwanda, invités par les deux parties après l'accord d'Arusha.)

La France contribue à l'aide aux réfugiés, pour 10 millions de F; et formule le voeu que d'autres pays s'y associent

Lettre
19/01/93
(TD 1332
et 1333)

8 février 1993

Offensive du FPR contre la ville de Ruhengeri

La France condamne la rupture du cessez le feu, met en garde le président de l'Ouganda, et renforce le soutien à l'armée rwandaise.

Le 9 février la France annonce l'envoi de 150 soldats supplémentaires.

Note de
B.Delaye
08/02/93

Le 12 février Bruno Delaye, en mission à Kigali et en Ouganda avec le Directeur d'Afrique, signale les dissensions entre le Premier ministre rwandais (qui anticipe la victoire ougandaise) et le président Habyarimana.

Au retour de son voyage il en fait le compte-rendu : le FPR a l'avantage militaire ; le Premier ministre veut négocier ; le président ne veut faire aucune concession.

A Kigali, les deux envoyés ont obtenu un appel commun du président et du Premier ministre, à partir de concessions réciproques pour : dénoncer la violation du cessez le

Note de
B.Delaye
15/02/93

Note de
C.Quesnot
13/02/93

feu, poursuivre la démocratisation et reprendre les négociations d'Arusha.

En Ouganda, devant le président Museveni, Bruno Delaye laisse planer une incertitude sur le degré d'engagement de la France.

Mais en fait la France est isolée : elle risque de devenir co-belligérante, ou bien il faudra évacuer le Rwanda en cas d'enfoncement du front.

Le 19 février le général Quesnot estime que la situation est très préoccupante

Note de
C.Quesnot
19/02/93

Le 20 février, deux compagnies supplémentaires sont envoyées pour protéger les ressortissants français. Leur mission : "Assurer dans l'immédiat la sécurité sur place de nos ressortissants, et si nécessaire des autres expatriés".

Note manuscrite
et note de
C.Quesnot
au Min. Déf.
19/02/93

APPEL A L'ONU

24 février 1993

Conseil restreint : partie consacrée au Rwanda

Il est décidé que le ministre de la coopération, Marcel Debarge, va se rendre au Rwanda et en Ouganda.

Le gouvernement a écrit au Secrétaire général de l'ONU pour demander que des observateurs des Nations Unies se déploient le long de la frontière ougandaise. Le président ougandais Museveni a donné son accord.

Note de
B.Delaye
26/02/93

28-29 février 1993

Le Ministre de la coopération, Marcel Debarge, se rend en mission à Kigali et à Kampala, avec Bruno Delaye.

A Kigali : il rappelle le caractère inacceptable des solutions militaires. La France appuie une démarche auprès de l'ONU et une solution négociée.

A Kampala : Marcel Debarge demande au président Museveni d'user de son influence sur le FPR

Presse

Note de
B.Delaye
02/03/93

Pierre Joxe, le 26 février, se dit préoccupé par la présence de 690 militaires, qui peuvent se trouver entraînés plus loin que ne le veut le gouvernement français. Notre désengagement lui apparaît comme le seul moyen de pression La protection ainsi donnée à Habyarimana ne va pas l'amener aux concessions nécessaires ; or il est, par son intransigeance politique et son incapacité à mobiliser son armée, largement responsable du fiasco actuel. Pierre Joxe donne un avis favorable au désengagement.

Note de
P.Joxe
26/02/93

3 mars 1993

Au Conseil des Ministres Marcel Debarge rend compte de sa mission.

Le FPR pousse devant lui 1 million de personnes qui fuient, et sont entassées dans des camps à Kigali. Aucun rapprochement n'est visible entre le président et son premier ministre, malgré les sévères mises en garde de Debarge. La situation est "de plus en plus délicate pour nous"

Si nous ne bougeons pas : nous sommes impliqués

Si nous partons : nous abandonnons le pays, cela aura un effet catastrophique sur les autres pays africains.

Le Président : *"Il faut passer la main à l'ONU. C'est incroyable, un pays en agresse un autre et on ne bouge pas"*.

Selon les notes prises par H.Védrine (dictées à F.Carle)

3 mars 1993

Conseil restreint :

Le Président : *"Il faut nous dégager, mais en passant par les Nations Unies. Nos soldats peuvent se transformer en soldats de l'ONU, mais pas eux seuls"*.

« Si la France se retire, ce qui serait sage, l'Afrique se sentira menacée, mais rester c'est s'exposer à être le spectateur impuissant de l'arrivée des vainqueurs. Mais on ne peut pas retirer nos troupes dans les conditions actuelles. Gagner du temps, retarder par tous les moyens diplomatiques et aider l'armée rwandaise ».

Compte rendu par H.Védrine

5 mars 1993

La France dépose à l'ONU un projet de résolution pour le déploiement d'une force de contrôle des nations Unies, en liaison avec l'OUA, dans une zone-tampon.

Note de D.Bernard (Matignon) 07/03/93

7 mars 1993

Un accord est signé à Dar es Salaam, entre le gouvernement rwandais et le FPR :

- Cessez le feu à partir du 9 mars
- Retrait du FPR sur la ligne où il se trouvait le 7 février, avec des observateurs de l'OUA
- Départ des deux compagnies françaises envoyées après le 9 février ; les autres seront remplacées par une force de l'ONU

"Nous tenons notre ticket de sortie éventuel dans des conditions acceptables", estime Bruno Delaye.

Note de B.Delaye 09/03/93

10 mars 1993

Conseil restreint

Le Président demande que l'on convoque l'ambassadeur du Rwanda au Quai d'Orsay, pour une explication au vu du rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, sur des exactions commises sur des réfugiés par les troupes gouvernementales.

Compte rendu

12 mars 1993

Le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité la résolution 812

Texte

Une force de maintien de la paix et d'observation du cessez le feu est envoyée au Rwanda. (MONUOR)

Elle se tient à la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda.

17 mars 1993

Conseil restreint :

Le président du Rwanda demande que la France retire une compagnie le 20 mars. Le Président décide de faire droit à cette demande.

Compte rendu

Le général Quesnot suggère de maintenir ou de renforcer notre aide indirecte, tout en retirant une compagnie. Le Président s'y oppose : il désire qu'on évite toute "*mauvaise foi de la France*".

Note de
C.Quesnot
17/03/93

24 mars 1993

Conseil restreint :

Il reste trois compagnies françaises au Rwanda. Le FPR n'a effectué qu'un retrait partiel. Le chef d'Etat major (l'amiral Lanxade) estime qu'il est très important de mettre des observateurs sur la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda : "la seule menace de cette mise en place a fait que Museveni a retiré des unités ougandaises du Rwanda."

Compte rendu

Le Président donne son accord au retrait d'une deuxième compagnie, et le secrétaire général de l'ONU devra être avisé de la nécessité d'installer des observateurs sur la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda.

2 avril 1993

Le 2 avril le général Quesnot indique le risque de reprise d'une offensive du FPR. Les observateurs de l'OUA sont inefficaces, inutiles, et les négociations d'Arusha sont bloquées. Personne n'est motivé pour faire cesser cette invasion encouragée par l'Ouganda.

Note de
C.Quesnot
02/04/93

Conseil restreint :

L'aggravation de la situation est évoquée (situation "d'une grande gravité et d'une grande urgence", selon le ministre des affaires étrangères.)

Compte rendu

Le Premier ministre, Edouard Balladur, souhaite renforcer le dispositif militaire, en envoyant 1000 hommes.

Le Président rappelle que la règle d'application des accords de coopération : intervention française en cas d'agression extérieure, et non pas en cas de conflit tribal. "*Ici c'est mélangé car il y a le problème tutsi*".

Estimant qu'il faut respecter l'esprit de l'accord, il accepte de renforcer les troupes stationnées à Kigali.

Communiqué du Quai d'Orsay :

"Devant l'urgence de la situation, la France entreprend des démarches auprès du Secrétaire général de l'ONU et des pays les plus impliqués dans la recherche d'une solution pacifique, pour attirer leur attention sur les risques de violence au Rwanda. Elle en appelle aux parties, notamment au FPR, dont la position à Arusha est intransigeante, pour qu'elles témoignent de leur volonté d'arriver à une solution négociée de la crise".

Presse

7 avril 1993

Conseil restreint.

La situation n'a pas évolué. Le FPR est présent sur les positions qu'il devait abandonner, constate le Président.

Compte rendu

A la demande du ministre de la coopération, le Président accepte qu'une mission légère Etat-Major et Coopération soit envoyée sur place afin de définir les conditions d'emploi des forces françaises.

ACCORD D'ARUSHA ET ARRIVEE DE LA FORCE DES NATIONS UNIES

4 août 1993

Un accord est signé à Arusha entre le président Habyarimana et le Front Patriotique Rwandais.

Un gouvernement de transition élargi doit être mis en place, à condition que soit déployée une force des Nations Unies.

Mais les Russes et les Britanniques s'opposent à ce déploiement. Les deux parties acceptent alors que la force interafricaine assume ce rôle de garant.

Le général Quesnot estime qu'il serait "hautement risqué" de retirer le détachement de 2 compagnies françaises.

Note de
C.Quesnot
et BL/Delaye
03/08/93

Conseil restreint : le 4 août.

Le Président dit : « *Les troupes françaises se retireront quand la force internationale se met en place, mais l'ONU manifeste peu d'enthousiasme pour cette mise en place* ».

Compte rendu

28 août 1993

Le président du FPR écrit à François Mitterrand : pour le remercier du rôle joué par la France. « Nous restons convaincus d'un appui total de la France à la mise en oeuvre de l'accord.

Lettre
28/08/93

27 septembre 1993

François Mitterrand écrit à Bill Clinton : pour réclamer la force de l'ONU sur laquelle repose la mise en oeuvre de l'accord d'Arusha.

Lettre
27/09/93

5 octobre 1993

La résolution 872 est adoptée par le Conseil de Sécurité :

L'envoi de 2 500 Casques Bleus à Kigali est décidé, en garantie des accords de paix signés à Arusha avec le FPR en juillet
(Mission d'Assistance des Nations Unies au Rwanda = **MINUAR**).

Texte

11 octobre 1993

Entretien du Président avec le général Habyarimana (18 H 30)

Le président rwandais revient des Nations Unies. Il veut remercier le Président Mitterrand pour son action :

- sur le terrain, avec le général Noroit et ses deux compagnies,
- au Conseil de sécurité, pour l'adoption de la résolution,
- et pour la lettre écrite au président Clinton à ce sujet

Les forces françaises se retireront lorsque la force des Nations Unies sera déployée.

Note de
C.Quesnot
et B.Delaye
11/10/93

18 novembre 1993

Meurtre de 65 personnes partisans du gouvernement, attribué au FPR

La situation se tend.

Le gouvernement français veut retirer le détachement du général Noroit.

Le 29 novembre le général Quesnot signale que "les actes violence se multiplient" et que "l'incompréhension et la méfiance se développent"

Note de
C.Quesnot
29/11/93

6 décembre 1993

Le Conseil de Sécurité envoie 1000 hommes supplémentaires.

Un détachement belge de 370 hommes est arrivé le 1er décembre

20 décembre 1993

Le Conseil de sécurité adopte la résolution 891 :

Texte

Le mandat de la MONUOR (mission des observateurs) est prorogé pour 6 mois.

SITUATION AU DEBUT D'AVRIL 1994 :

Le gouvernement et le Parlement de transition ne sont pas mis en place, en raison d'un blocage :

Le FPR refuse de laisser entrer des Hutus extrémistes dans la future assemblée nationale, alors que le président Habyarimana fait de leur présence un préalable.

5 avril 1993 : le Conseil de sécurité proroge de 4 mois le rôle de la force des Nations Unies à Kigali (MINUAR)

2519 Casques Bleus sont présents à Kigali :

937 viennent du Bangladesh

841 viennent du Ghana

428 sont Belges.

6 avril 1994

L'avion du président du Rwanda s'écrase à Kigali.

Le président Habyarimana est tué, ainsi que le président du Burundi, Ntaryamina.

Sont également tués : deux ministres du Burundi, le chef d'état major des armées, et les trois Français qui composaient l'équipage de l'avion.

Selon Bruno Delaye et le général Quesnot, le 7 avril : D'après une réunion interministérielle au Quai d'Orsay. Les ressortissants français ne sont pas menacés. Mais il y a des combats entre des forces rwandaises incontrôlées et le bataillon du FPR

Note de
B.Delaye

installé à Kigali selon l'accord d'Arusha.

07/04/94

L'attentat serait attribué au FPR. Celui-ci dément. La garde présidentielle se lance dans la chasse aux opposants à Habyarimana, tutsis ou hutus.

Note de
C.Quesnot
07/04/94

Toujours selon Bruno Delaye, la crise risquant d'être très meurtrière, le Quai d'Orsay et Matignon souhaitent limiter l'action de la France à des interventions à l'ONU afin que la MINUAR remplisse sa mission.

7 avril 1994

Les combats sont de plus en plus violents. Le Premier ministre rwandais, Agathe Uwilingiyimana, est tuée ainsi que dix Casques Bleus belges qui la protégeaient.

Le Président demande qu'on assure la sécurité des ressortissants français.

2 notes, le 7 avril (C.Quesnot, B. Delaye) relatent l'attentat :

- Causes de l'attentat ? « attribué au FPR » (Delaye) - « l'hypothèse vraisemblable d'un attentat du FPR devra être confirmée par l'enquête » (Quesnot)
- Situation : Delaye : « A Kigali la garde présidentielle s'est lancée dans la chasse aux opposants... Un affrontement entre l'armée rwandaise et le FPR dans la capitale paraît inévitable ». - Quesnot : situation confuse, échange de tirs entre les forces rwandaises plus ou moins incontrôlées et le bataillon du FPR cantonné au centre de la ville.
- Les Français : « ne semblent pas menacés dans l'immédiat », « ne sont pas menacés et aucune évacuation n'est envisagée ».
- La famille du Président Habyarimana : « si elle le souhaite elle sera accueillie à la résidence de notre ambassadeur conformément à vos instructions » (Delaye) - « Mme H. actuellement sous la protection des forces armées rwandaises a demandé à notre ambassadeur un renfort d'assistants militaires français » (Quesnot) »
- - Réunion interministérielle au Quai d'Orsay : « Matignon et le Quai d'Orsay souhaitent, dans cette nouvelle crise rwandaise qui risque d'être très meurtrière, que la France ne soit pas en première ligne, et limiter notre action à des interventions à l'ONU pour que la MINUAR remplisse sa mission de sécurité ».

Notes de
C.Quesnot
et B.Delaye
07/04/94

8 avril 1994

L'envoi de quatre Transall est décidé, avec une compagnie de parachutistes, pour prendre le contrôle de l'aéroport et évacuer les Français.

Note de
C.Quesnot
08/04/94

C. Quesnot : « Suite à votre décision d'assurer dans l'immédiat la sécurité de nos ressortissants », 4 Transall poseront une compagnie de parachutistes chargés d'assurer l'accès à l'aéroport. Il n'est pas question à ce stade d'évacuation générale de la communauté française. Un Transall pourrait ramener à Bangui des femmes et des enfants, et la famille du président Habyarimana.

9 avril 1994

Les troupes françaises (450 hommes) arrivent à l'aéroport de Kigali, dont les Rwandais refusent l'accès aux Belges

Note de
C.Quesnot
09/04/94

C. Quesnot : l'accès de l'aéroport est refusé aux Belges par les FAR. Les Américains évacuent par la route, « ils n'envisagent pas de mettre un pied au Rwanda ». « Nous nous trouvons seuls à Kigali ». 450 hommes vont évacuer nos ressortissants et tous les étrangers qui se mettront sous notre protection.

Un gouvernement intérimaire a été constitué selon les accords d'Arusha. Le FPR a refusé d'y participer et a rompu le cessez le feu. « La situation a conduit à recommander fermement à nos ressortissants de quitter le pays ». « Conformément à vos instructions, 12 membres de la famille proche de Habyarimana ont quitté Kigali samedi. »

11 avril 1994

L'évacuation des ressortissants français et belges, et des autres étrangers, se poursuit.

Note de
B.Delaye
C.Quesnot
11/04/94

Le 10 avril, des forces belges ont pu se poser à l'aéroport, grâce à une intervention française. Les Américains évacuent les leurs par la route.

Note de
D.Pin
11/04/94

Des massacres se déroulent à Kigali.

Selon Dominique Pin : le FPR va entrer à Kigali et cela va constituer une menace sérieuse pour la sécurité de l'ambassade de France, la France étant perçue comme alliée des hutus et des partisans de Habyarimana.

Note de
D.Pin
11/04/94

Le FPR est en mesure de prendre le pouvoir par la force, mais la majorité hutue ne l'acceptera jamais, et le désordre va grandir.

12 avril 1994

Selon les directives du Président, l'ambassade de France est fermée et l'ambassadeur part pour Bangui.

Note de
C.Quesnot
12/04/94

Le FPR entre à Kigali où de violents combats se déroulent. Le CICR reste la seule organisation étrangère présente.

13 avril 1994 : Conseil restreint.

L'amiral Lanxade fait état de massacres considérables : les hutus tuent les tutsis, puis, lorsque le FPR aura pris le contrôle de la ville, les tutsis massacreront les hutus.

Le ministre de la coopération, M. Roussin, observe que le FPR a pris contact avec la France et ne souhaite pas couper les ponts. Une négociation a eu lieu pour récupérer les corps de trois Français tués.

Le Président indique que la France accueillera la famille du président Habyarimana si celle-ci quitte le Centrafrique et souhaite venir à Paris.

Compte rendu

Les parachutistes français quittent le Rwanda en laissant à Kigali, à la demande des Belges, une trentaine d'hommes, jusqu'au lendemain.

14 avril 1994

Bilan des évacuations :

Les forces françaises ont évacué 1240 personnes, dont : 450 Français, 300 Européens, 300 Rwandais, et divers étrangers.

7 Français ont été tués, dont les trois personnels de l'avion du président Habyarimana, un religieux, deux gendarmes et la femme d'un des pilotes.

Note de
C.Quesnot
14/04/94

Le FPR rencontre le gouvernement intérimaire au QG de la MINAR, pour discuter d'un cessez le feu.

Les Belges souhaitent quitter le Rwanda ; sans eux, la MINUAR n'existe plus.

15 avril 1994

Le détachement de parachutistes belges, arrivé le 10 avril pour évacuer les ressortissants belges, part.

Il reste les forces belges de la MINUAR (400 environ), qui partiront par la route les 18 et 19 avril.

Selon le rapport de l'ambassadeur de France à Kigali, le 25 avril :

L'attentat qui a tué les présidents du Rwanda et du Burundi est "probablement l'oeuvre du FPR", bien que rien ne soit prouvé.

Le FPR nie et accuse des éléments hutus ultras, mais ceux-ci n'avaient pas intérêt à s'affaiblir en tuant le président et les principaux chefs militaires. La thèse de tirs du FPR sur l'avion présidentiel est la plus vraisemblable.

L'ambassadeur analyse les motivations possibles : le FPR aurait compris que l'accord d'Arusha, qui leur donne des avantages (jugés "exorbitants" par le général Quesnot), ne débouchait pas sur une prise de pouvoir : les partis alliés au FPR reprennent leurs distances, les alliances se défont.

Le FPR avait donc intérêt à une reprise des combats, lui permettant de prendre Kigali. Le prétexte aurait été la réaction de la garde présidentielle hutue devant le meurtre de son président.

Note
25/04/94

21 avril 1994

Le Conseil de sécurité des Nations Unies décide de réduire la présence des forces de l'ONU au Rwanda : de 2700 à 270 hommes (du Ghana et du Bangladesh)

30 avril 1994

Boutros-Ghali fait adopter par le Conseil de sécurité une déclaration condamnant les massacres.

Note de Bruno Delave le 28 avril :

Les massacres se déroulent "avec une ampleur horriante : de l'ordre de 100 000 morts".

Note de

La tentative d'un règlement régional ne donne rien. Mobutu est pro-hutu et anti-belge, Museweni agit pour le compte du FPR : il n'y a pas d'entente possible.

B.Delays
28/04/94

Le 29 avril, Bruno Delays explique : "Les télévisions vont maintenant au Rwanda, et les images qui vont arriver pendant le week-end vont gâcher la soirée du dimanche... (...) Le silence français est assourdissant."

Au Zaï re, "l'armée n'est pas payée, elle pille en compensation" (les réfugiés)

"Au Conseil restreint, mercredi, j'espère qu'il y aura des propositions. il en faut, sur le plan humanitaire et pour stabiliser le Burundi."

Notes
personnelles
de F.Carle
29/04/94

Christian Quesnot, le même jour : "Nous sommes aussi coupables, car les accords d'Arusha auxquels nous avons contribué sont trop déséquilibrés (...) Le FPR est le parti le plus fasciste que j'aie rencontré en Afrique (...)"

"Le président Habyarimana constituait le seul véritable obstacle à la prise de pouvoir du FPR". Et le président ougandais Museweni "veut créer un Tutsiland avec la complicité objective des anglo-saxons."

Que faire alors ?

- Faire pression sur Museweni
- Introduire Mobutu dans le jeu régional
- Aider à stabiliser le Burundi
- Aider les réfugiés

Le 2 mai, Christian Quesnot informe le Président que "Matignon étudie un plan d'action" :

- informer, pour rétablir la vérité
- appuyer une solution négociée avec tous les Etats de la région
- apporter une aide humanitaire, d'abord au nord du Burundi.

Note de
C.Quesnot
02/05/94

Mais une victoire du clan tutsi "ruinerait toute chance d'évolution démocratique et de paix durable" (selon le général Quesnot, les accords d'Arusha 3 ont donné des "avantages exorbitants" au FPR)

4 mai 1994

Le chef d'Etat intérimaire du Rwanda, le Dr Sindikubwabo, réfugié à Gitamara au sud de Kigali, appelle le général Quesnot et lui donne un message pour le Président : il désire la mise en application d'Arusha, mais le seul objectif du FPR est de prendre le pouvoir à Kigali, et il rejette tout cessez-le-feu.

Note de
C.Quesnot
06/05/94

6 mai 1994

Le président du Comité international de la Croix Rouge, M. Sommaruga, accuse la communauté internationale, qui se désengage. Le CICR est la seule organisation humanitaire demeurée à Kigali.

Presse

10 mai 1994

Propos du Président à TF1 et France 2 :

La France ne peut se substituer aux Nations Unies.

"Nous n'avons pas envoyé une armée pour combattre. Nos soldats ne sont pas destinés à faire la guerre partout. Nous n'avons pas le moyen de le faire et nos soldats ne peuvent pas être les arbitres internationaux des passions qui aujourd'hui

Texte public

bouleversent et déchirent tant et tant de pays".

Selon Bruno Delaye : le FPR refuse toujours de négocier un cessez le feu avec le gouvernement intérimaire. L'Ouganda ravitaille le FPR en munitions, et empêche la MONUOR de contrôler certains postes-frontière.

Note de
B.Delays
10/05/94

11 mai 1994

Le Président reçoit Boutros Ghali.

Communiqué :

"Le président de la République a fait savoir au secrétaire général des Nations Unies que la France se tenait prête à répondre à toute demande du Conseil de sécurité pour contribuer aux efforts entrepris afin de contenir les affrontements terriblement meurtriers qui se déroulent au Rwanda".

AFP

Aide française humanitaire d'urgence (au 11 mai 1994) :

- 2 ponts aériens avec 200 tonnes, vers le Burundi et les Rwandais réfugiés au Burundi, et vers la Tanzanie.
- Un Boeing 707 est mis à la disposition du HCR pour stocker les matériels de secours au Burundi
- Aide alimentaire de 4 tonnes de blé, acheminée.

Note du
11/05/94
(non
identifiée)

5500 Casques Bleus à Kigali : mais où les trouver ?

17 mai 1994

Le Conseil de sécurité adopte la résolution 917

Le renforcement du mandat de la MINUAR est décidé : la force ne doit être utilisée qu'en cas de légitime défense, la MINUAR oeuvre "pour la sécurité et la protection des personnes" y compris par la création de "zones humanitaires sûres". **Le déploiement de 5500 Casques Bleus est autorisé.**

Texte

Un embargo sur les armes à destination du Rwanda est décidé.

Les Etats-Unis se sont d'abord opposés à cette résolution, estimant qu'ils n'avaient pas les ressources pour la faire appliquer. Puis, isolés, ils la votent. Mais personne ne se propose pour aller au Rwanda.

Le 17 mai Bruno Delays commente : il n'y a aucune volonté réelle de cessez le feu sur le terrain.

Note de
B.Delays
17/05/94

Une polémique sur l'attitude de la France commence, notamment sur TF1, avec les déclarations de "Médecins sans Frontières" qui écrit une lettre ouverte au Président le 16 mai, en accusant la France d'avoir "une énorme responsabilité" dans les massacres.

Lettre
de M.S.F.
16/05/94

18 mai 1994

Conseil des Ministres

Le Président évoque la lettre qu'il a reçue, de "Médecins sans Frontière". Il rappelle que c'est la France qui a, par ses pressions, obtenu l'accord d'Arusha "*qui a organisé la cohabitation des différentes ethnies et le respect des droits de la minorité par la majorité*". Il demande au gouvernement d'être plus défensif en cas d'attaques.

Compte rendu
(H.Védrine)

Conseil restreint :

Alain Juppé : la France est sollicitée par les Nations Unies pour assurer le soutien logistique du contingent sénégalais.

L'hostilité du FPR empêche l'envoi de contingents français sur le terrain.

Compte rendu

Bernard Kouchner évoque son déplacement au Rwanda, à France Inter (13 H) et à TF1 (journal de 20 H) : c'est "l'horreur à l'état brut", un "génocide manipulé et fait, exécuté sciemment, par des fascistes".

Il rappelle que l'accord d'Arusha faisait la part belle au FPR, et que des accords de coopération existent, que la France a appliqués lorsqu'elle a envoyé des soldats au Rwanda.

S.I.D.

La presse accuse :

"Libération", 18 mai : "La France prise au piège de ses accords. Par la protection et le soutien militaire consentis depuis des années au régime du président Habyarimana contre les rebelles, la diplomatie française se voit aujourd'hui accusée de porter une part de responsabilité dans la crise rwandaise"

Dans le même quotidien : "Paris, terre d'asile de luxe pour dignitaires hutus".

Le Figaro, 19 mai : "Rwanda : les faux pas de la France" "De 1989 à 1993, Paris avait soutenu le gouvernement de ceux qui, aujourd'hui, sont les principaux auteurs des massacres".

Dossier
de presse

Bruno Delaye reçoit le président de "Médecins sans frontières" le 19 mai. Il explique le rôle de la France. Ce qu'ils reprochent aux autorités françaises : de n'avoir pas condamné clairement les exactions des miliciens hutus.

Note de
B.Delaye
19/05/94

22-23 mai 1994

Le FPR s'empare de l'aéroport de Kigali et d'une caserne proche.

Une trêve est acceptée pour le 24 mai, en raison de la venue d'un émissaire de l'ONU pour préparer l'arrivée de la MINUAR.

Presse

24 mai 1994

Le président rwandais Sindokubwabo écrit à François Mitterrand :

Le rapport de forces sur le terrain est de plus en plus favorable au FPR, qui, selon le président rwandais, n'acceptera pas de cesser le feu avant une conquête totale du

Lettre
22/05/94

Rwanda.

Le ministre de la santé, Douste-Blazy, va au Rwanda.

Il visite les camps de réfugiés. C'est, déclare-t-il au retour, "le plus grand massacre de la fin du 20e siècle" : entre 200 000 et 500 000 morts.

Presse

25 mai 1994

Boutros Ghali déclare que "toute la communauté internationale est responsable" et qu'elle "tergiverse". Il dit qu'il a supplié les chefs d'Etat d'envoyer des troupes au Rwanda. Il a échoué. Seuls quatre pays africains ont répondu : le Ghana, l'Ethiopie, le Sénégal et le Zimbabwe, pour 3200 hommes.

Presse

Le ministre de la coopération Michel Roussin réfute les accusations portées contre la France : à l'AFP, à la Commission des affaires étrangères du Sénat le 27 mai, au Quotidien le 28 mai.

Presse

30 mai 1994

Le Président évoque la question avec le chancelier Kohl, pendant le sommet franco-allemand à Mulhouse (selon les notes manuscrites prises par Anne Lauvergeon)

Verbatim
manuscrit
(A.Lauvergeon)

3 juin 1994

Le Président reçoit le président de "Médecins du Monde" qui avait demandé à le voir par une lettre du 19 mai.

Le Dr Granjon revient du Rwanda.

Note de
B.Delays
02/06/94

Les Etats-Unis cherchent à limiter les engagements de l'ONU sur le terrain, et demandent une nouvelle résolution pour préciser ces engagements.

Note de
C.Quesnot
07/06/94

9 juin 1994

Le Conseil de sécurité approuve l'envoi de 5500 Casques Bleus pendant six mois, pour protéger la population civile.

Texte

La résolution précise les modalités du déploiement décidé le 17 mai par la résolution 918.

14 juin 1994

Un cessez le feu est obtenu à Tunis, en marge du sommet de l'OUA avec l'appui de Mobutu.

Note de
B.Delays
14/06/94

Des massacres au Burundi y font craindre une "dérive rwandaise".

UNE INITIATIVE FRANCAISE

14 juin 1994

Alain Juppé appelle Boutros Ghali

Puis, le 15 juin il propose au Premier ministre d'accélérer le déploiement au Sénégal, de transférer des forces de Somalie, et d'organiser une opération aéroportée pour sauver des enfants.

Note de
B.Delaye
14/06/94

A. Juppé a appelé Boutros Ghali, et a proposé à E. Balladur d'accélérer le déploiement du contingent sénégalais financé par la France; et de faire étudier une intervention aéro-terrestre franco-européenne-africaine, pour sauver des vies. M. Balladur doit en parler au Président (selon la note préparant cette audience)

15 juin 1994

Conseil restreint

Un constat : les massacres continuent.

Compte rendu

Le ministre de la défense est très réticent à une opération française, estimant qu'il n'y aura pas l'accord des deux parties et le soutien international

Alain Juppé propose que la France accélère sa contribution à l'équipement des contingents africains, utilise les forces de l'ONUSOM, et envisage une intervention plus musclée si la MINUAR tarde à se mettre en place, voire une exfiltration des populations.

Le Président demande de limiter les objectifs à la protection de certains sites, hôpitaux, écoles.

Après le Conseil restreint : le ministre des affaires étrangères déclare que la France **"serait prête à monter une intervention sur le terrain (...) avec ses principaux partenaires européens ou africains" pour protéger les groupes menacés d'extermination.**

AFP

Le FPR récuse immédiatement une présence française.

AFP

16 juin 1994

Réunion interministérielle au Quai d'Orsay :

L'action est à vocation humanitaire, dans l'esprit du mandat de la MINUAR

Elle durera moins de deux mois (jusqu'à ce que la MINUAR prenne le relai.)

Une condition est mise : la participation d'au moins un pays européen (l'Italie ?)

Elle se ferait à partir du Zaï re ou du Burundi. 2000 hommes pourraient entrer au Rwanda à partir du Zaï re, par la route.

Note de
B.Delaye
16/06/94

Le Président donne son accord à ces propositions.

TD

Un télégramme est envoyé aux Nations Unies, explicitant la démarche française selon ces bases.

17 juin 1994

Boutros Ghali soutient l'initiative française, selon Bruno Delaye (mais ses représentants à Kigali disent le contraire, indique Hubert Védrine sur la note de B. Delaye).

Note de
B.Delaye
17/06/94

Hubert Védrine indique :

- réserves ou embarras après l'initiative française,
- désaccords au sein du gouvernement (Quai d'Orsay contre Matignon, défense, coopération)

La France dépose un projet de résolution, pour une intervention ponctuelle.

Presse

Alain Juppé, en déplacement à Abidjan (Côte d'Ivoire) annonce que la France pourrait envoyer 1000 à 2000 hommes.

La Fédération Internationale des Droits de l'Homme porte des accusations violentes contre la France. Selon Daniel Jacoby, son président : la France a mené pendant vingt ans "une politique contestable et même détestable". Mais il est d'accord pour une intervention.

AFP

Le président du Bénin, Soglo, est reçu par le Président. Il se dit "très heureux de l'initiative française".

AFP

18 juin 1994

Deux options sont proposées après les réunions interministérielles : elles devront être engagées par la France seule.

Note de
C.Quesnot
18/06/94

1. actions ponctuelles à partir de bases au Zaï re (convois humanitaires, évacuations) : le Premier Ministre est pour cette option
2. actions de sécurisation et d'arrêt des massacres : intervention à Cyangugu pour sauver 8000 tutsis menacés, puis extension. Le Quai d'Orsay (et l'Etat-major particulier) sont favorables à cette deuxième option, qui seule peut arrêter les massacres.

Communiqué conjoint Elysée-Matignon :

Texte

La France prend les contacts diplomatiques pour une opération à but humanitaire sur la base d'un mandat de l'ONU.

Le Président intervient à l'UNESCO, au symposium sur le développement.

Texte public

Il rappelle le rôle de la France dans les accords d'Arusha, cite une lettre du FPR qui l'en remercie. Ensuite la France a demandé aux Casques Bleus de prendre la relève, ce qui a été obtenu "*non sans mal*".

Lorsque le cessez le feu de principe a été obtenu à Tunis, le Président a réuni un Conseil restreint, qui a chargé le ministre des affaires étrangères d'annoncer que la France était prête à envoyer une force de protection humanitaire.

"Nous en sommes là. Je dois dire que deux ou trois pays africains ont répondu

favorablement, et j'attends encore les réponses fermes des pays européens. Quoi qu'il en soit, nous le ferons. Je le répète : chaque heure compte".

Par ailleurs, la présidence de la République publie un communiqué répondant point par point aux accusations formulées la veille par le président de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme :

- sur l'intervention française en 1990
- sur les objectifs de cette intervention
- sur les résultats de l'action de la France
- sur les événements successifs à l'accord d'Arusha.

Communiqué

"L'émotion légitime que suscite le spectacle de l'horreur au Rwanda ne justifie pas que l'on instruisse des procès sommaires, au mépris de la simple vérité".

Cette politique de réponse argumentée avait été proposée au Président par Jean Musitelli, en mai, au moment où des accusations s'élevaient contre l'attitude du Président vis à vis de la Bosnie.

Récit de
J.Musitelli
à F.Carle
26/05/94

L'OPERATION "TURQUOISE"

20 juin 1994

Quelques militaires français arrivent au Zaïre pour préparer techniquement l'intervention.
Le projet de résolution français est en discussion au Conseil de sécurité.

Note de
C.Quesnot
20/06/94

21 juin 1994

Le Premier ministre écrit au Président :

Selon lui, il y a plusieurs conditions pour que l'opération réussisse :

- une autorisation du Conseil de sécurité
- limiter l'opération à quelques semaines
- se limiter à une opération humanitaire
- laisser les forces françaises au Zaïre, près de la frontière
- déclencher l'opération dès que les contingents d'autres pays se joignent à la France.

"Je suis frappé de notre isolement", écrit-il dans un appel à la prudence.

Lettre
21/06/94

Selon le général Quesnot : l'Italie participe, avec 500 hommes, et la Belgique fournit un appui logistique

(selon le "Monde", 23 juin : l'Italie fournirait 400 hommes mais à condition que l'accord des belligérants soit obtenu. M. Berlusconi l'aurait dit par téléphone au Premier ministre E. Balladur.)

Note de
C.Quesnot
21/06/94

Le FPR parle "d'agression" et affirme qu'il s'opposera "par tous les moyens" aux troupes françaises.

L'Organisation de l'Unité africaine refuse son soutien à l'initiative française.

En France le RPR, malgré les explications de M. Balladur et l'appui de Jacques Chirac, manifeste une grande réserve.

Mais l'U.E.O. publie un communiqué de soutien.

AFP

22 juin 1994

Conseil des Ministres

Selon le porte-parole Jean Musitelli : le Président est intervenu "longuement" sur le Rwanda. Ses propos ne sont pas rendus publics.

AFP

Selon le verbatim :

Le Président : *"Le Rwanda (...) était dirigé par M. Habyarimana considéré comme un modéré menant son pays vers la démocratie, et combattu lui-même par les Hutus extrémistes. Des forces tutsies sont entrées au Rwanda venant de l'Ouganda avec toutes les apparences d'une agression extérieure. Nous avons apporté notre aide au gouvernement légal, mais à condition qu'il négocie avec les rebelles. Nous avons essayé de favoriser une entente entre Tutsis et Hutus à la conférence d'Arusha. Les accords conclus ont semblé satisfaire les Tutsis qui se voyaient accéder au pouvoir, mais l'assassinat du président, peut-être commandité par des extrémistes hutus, a*

Compte rendu
(par le Secr.
Gal du Gouv.)

rejeté les Tutsis et le FPR dans une attitude de violence. C'est ainsi que les massacres inter-ethniques ont été déclenchés.

"Notre intervention doit être menée avec la plus extrême prudence. Il ne faut pas faire prendre trop de risques à nos soldats. Notre objectif n'est que de sauver des vies."

Conseil restreint :

Après l'exposé du Président en Conseil des Ministres, on examine les dispositions pratiques.

Compte rendu

Le Président se prononce pour une opération brève, "coup de poing" : *"Elle doit être à la fois symbolique et réelle. Notre intervention ne semble désirée par personne, même par ceux que nous voulons sauver. Sans doute préfèrent-ils qu'il n'y ait pas de témoins à leur victoire. Aussi, je ne veux pas risquer la vie des soldats français pour rien. L'intervention sera limitée dans le temps et dans l'espace".*

Questions au gouvernement, à l'Assemblée Nationale :

M. Balladur rappelle les conditions d'une action française :

- qu'il n'y ait pas "d'action en profondeur",
- que l'armée française ne soit pas une "force d'interposition".

Journal
Officiel

Alain Juppé reçoit un représentant du FPR. Celui-ci critique et condamne l'opération française.

Le représentant de Matignon lui tient des propos qui font réagir le Président lorsqu'il les apprend : selon ce collaborateur du Premier ministre, "votre interprétation des contradictions françaises (...) est en contradiction avec ce qui est fait depuis un an (...) Les temps changent, votre analyse de la politique française actuelle est influencée par une période passée. C'est ce que le Premier ministre tenait à vous faire savoir".

Le Président : *"Inadmissible ! Le dire à Matignon."*

Note de
B.Delays
22/06/94

Le Conseil de sécurité adopte la résolution 929

Par 10 voix pour et 5 abstentions : la France est autorisée à employer "tous les moyens" pendant deux mois pour protéger les civils. (sous le chapitre 7 de la Charte de l'ONU)

Texte

23 juin 1994

46 militaires français entrent au Rwanda (15 H 30) et arrivent à Cyangugu. C'est le début de l'"opération Turquoise".

2500 soldats doivent y participer.

Selon "Le Monde", deux émissaires français rencontrent le président du FPR à Kigali. Il s'agit du directeur adjoint des affaires africaines et malgaches au Quai d'Orsay, et d'un ancien ambassadeur au Rwanda.

Presse

24-25 juin 1994

Conseil européen de Corfou.

Le Conseil européen se félicite de l'adoption de la résolution 929 et soutient l'initiative française..

Conclusions

26 juin 1994

Le FPR assouplit sa position vis à vis de l'intervention française.

Le président du FPR déclare (signalé par Reuter le 24 juin) : "La communauté internationale, par la voix du Conseil de sécurité de l'ONU, a couvert la France. Si celle-ci s'en tient à son mandat humanitaire, ce sera une très bonne chose. Nous ne sommes pas a priori opposés à une opération humanitaire. Simplement nous aurions préféré que celle-ci soit conduite par les soldats d'un autre pays".

Presse

Note de
C.Quesnot
27/06/94

Les forces gouvernementales (hutues) s'inquiètent de la rupture en approvisionnement de munitions qu'entraîne pour elles la présence française au Zaï re.

29 juin 1994

Conseil restreint.

Situation : des démarches sont toujours faites pour déployer la MINUAR. Aucun pays n'est engagé.

Des émissaires sont envoyés auprès du gouvernement rwandais et du FPR.

Edouard Balladur a téléphoné à Boutros Ghali : celui-ci pense qu'il n'y aura pas de déploiement de la MINUAR avant deux mois.

Le Président observe : « *Avant l'assassinat du président Habyarimana, on ne m'avait pas signalé de drames à l'intérieur du pays* ».

Compte rendu

Le ministre de la défense se rend à la frontière du Zaï re et du Rwanda. Il inspecte le dispositif "Turquoise", depuis la base de Goma (au Zaï re)

Presse

30 juin 1994

Bruno Delaye, avec l'accord du Président, rencontre le président de l'Ouganda, Museweni, à Londres.

Celui-ci accepte d'appeler à un cessez le feu, à condition qu'on poursuive les responsables d'actes de génocide, et que les accords d'Arusha soient révisés afin d'exclure ceux qui sont coupables de massacres.

Note de
B.Delaye
30/06/94

Le Premier ministre préside une réunion interministérielle à Matignon.

Il autorise l'envoi de reconnaissances militaires dans la région de Gikongoro où des réfugiés sont en danger, l'installation d'un hôpital militaire, le sauvetage de religieuses à Butare à la demande de Mgr Lustiger.

Note de
C.Quesnot
30/06/94

1er juillet 1994

Le Président reçoit le président Museweni.

La France et l'Ouganda souhaitent l'organisation d'une conférence régionale pour la paix

Verbatim

au Rwanda sur la base des accords d'Arusha.

manuscrit
(B.Delays)

Selon le verbatim de Bruno Delaye : le président Museveni ne voit pas pourquoi il y aurait un clash avec la France. Paul Kagamé, le chef du FPR, est d'accord pour une opération humanitaire. « Si vous clashiez avec le FPR; cela introduira la violence au Zaïre ».

Dans un entretien à un quotidien sud-africain (The Star), le Président affirme que la présence française sera de courte durée, et que les troupes françaises partiront lorsque les forces des Nations Unies arriveront. *"A partir de ce moment-là nous retirerons nos troupes intégralement"*.

Texte public

Il regrette la présence militaire africaine très faible au Rwanda. *"Je pense que l'Organisation de l'Unité africaine aurait pu intervenir plus tôt et massivement"*.

Notes sur l'assistance militaire française : Christian Quesnot, 24, 25 et 27 juin 1994.

Accord d'assistance militaire du 18 juillet 1975 :

- mise à disposition de personnels militaires pour l'organisation et l'instruction des forces armées rwandaises
 - ces personnels ne peuvent être associés à des opérations de guerre ou de maintien de l'ordre
 - la France peut assurer la formation et le perfectionnement des cadres rwandais
- (le France étant liée, en 1994, par 23 accords de coopération militaire de ce type en Afrique - et par 8 accords de défense)

Arguments :

- principe de non-acceptation par la France d'une agression contre un pays africain ami, lié par des accords de défense ou de coopération, à partir d'un pays voisin
- l'intervention française n'est jamais automatique
- si la France renonçait à cette ligne, en cette période où la fin de la guerre froide relance les conflits ethniques et remet en cause les frontières, l'instabilité interne s'accroîtrait
- la totalité des chefs d'Etat francophones a appuyé immédiatement et sans réserves l'opération Turquoise.

Equipement et munitions, 1990 - 1993 :

Coût total : 54,8 MF, dont la moitié (28 MF) financés par la Mission militaire de coopération, le reste consistant en cessions gratuites autorisées par la Défense, de stocks de l'armée française.

8 canons d'artillerie et 17.700 obus
6 radars d'infanterie, 3 radars d'artillerie
2 hélicoptères
145 postes de radio
24 véhicules tout terrain
90 mitrailleuses lourdes et 164.000 cartouches
4500 obus de mortier.

LES "ZONES HUMANITAIRES SURES"

2 juillet 1994

La France informe les Nations Unies qu'elle propose de mettre en place une "zone humanitaire sûre" au sud-ouest du Rwanda, pour protéger les populations civiles. Cette initiative est soutenue par M. Boutros-Ghali

Note de
l'am. Lanxade
02/07/94

4 juillet 1994

Le FPR entre dans Kigali

La France met en place une zone humanitaire dans le sud-ouest du pays, à Gicongoro. Le colonel français Thibaut déclare que "si le FPR vient ici et menace la population, nous ouvrirons le feu sans hésiter".

Presse

5 juillet 1994

Le Président, en voyage en Afrique du Sud, déclare dans une conférence de presse que "*la France n'entend pas mener d'opération militaire au Rwanda contre qui que ce soit.*"

Texte public

"Le sort des Rwandais dépend des Rwandais. Le Front patriotique rwandais n'est pas notre adversaire. Nous ne cherchons pas à retenir son éventuel succès. Nous tendons une main secourable. Là s'arrête notre action".

Il rappelle que "*nous avons été les seuls à tenter de mettre un terme à ce génocide par une action humanitaire, qui est humanitaire et qui doit le rester.*"

Le chef du FPR, M. Kagamé, affirme quelques heures après les propos du Président, sa volonté de "ne pas chercher les affrontements avec les forces françaises" et de renoncer à la conquête totale du pays.

AFP

Il rencontre 5 émissaires du Ministère français de la défense, venus lui expliquer les intentions de Paris.

Le Conseil de sécurité approuve la création d'une **zone humanitaire sûre**, à la demande de Boutros Ghali, par la procédure dite "d'adoption silencieuse".

Note de
B.Delays
06/07/94

Alain Juppé affirme que "nous sommes en permanence en contact avec le FPR". L'ambassadeur de France en Ouganda a rencontré le chef du FPR, le général Kagamé.

Il a été reproché au colonel Thibaut d'avoir "dérapé" devant les journalistes. Celui-ci est rappelé en France. Le général Germanos, ancien responsable du SIRPA, est envoyé au Rwanda.

AFP
Reuter

6 juillet 1994

Le FPR confie à Faustin Twagiramungu la mission de former un gouvernement.
Le gouvernement intérimaire s'est réfugié à Gisenyi

Bruno Delaye signale au Président le désir du Quai d'Orsay de s'impliquer dans la recherche d'un règlement politique ("évidemment favorable au FPR"). Maignon estime de son côté qu'il faut se contenter de faire de l'humanitaire et laisser engager les négociations par l'ONU, l'OUA et les pays de la région.

Cette dernière position a l'accord du Président.

Note de
B.Delaye
06/07/94

10 juillet 1994

L'action de la France au Rwanda reçoit l'appui du G7 réuni à Naples.

Le texte de la déclaration évoque "l'action méritoire de la France" et appelle à la poursuite de cette action humanitaire après le départ de la France.

Dossier
G7 Naples
(A052)

11 juillet 1994

Le Premier Ministre se rend au Conseil de sécurité à New York, avec le ministre des affaires étrangères.

Il a un entretien avec M. Boutros-Ghali dans lequel il appelle le Conseil de sécurité à faire relayer au plus vite l'action de la France. Les troupes françaises se retireront à la fin du mois de juillet. La MINUAR doit les remplacer.

Note de
C.Quesnot
12/07/94

Selon le général Quesnot, le 12 juillet : "Les contributions étrangères à l'opération Turquoise restent très modérées à ce jour : 100 Sénégalais et 10 médecins et infirmiers mauritaniens"

Le général Quesnot indique que "l'attitude de la presse nationale et internationale est plus positive à notre égard. Certains journalistes commencent à découvrir la "face cachée" du FPR; dont la progression vide le pays et s'accompagne de massacres sélectifs".

Notes de
C.Quesnot
11/07/94
12/07/94

12 juillet 1994 : le ministre de la défense François Léotard annonce le retrait de 300 soldats français du Rwanda avant le fin de juillet

Presse

14 juillet 1994

Le Conseil de sécurité entérine une initiative française de demande de cessez le feu.

Devant l'avancée du FPR vers Gisenyi et la prise de Ruhengeri, les réfugiés hutus fuient vers le Zaï re où ils arrivent au rythme de 10 000 à l'heure.

TD 3437
New York
14/07/94

Dans son intervention télévisée, le Président déclare que les réfugiés "*ne sont plus en péril de mort par armes, mais par famine. C'est vraiment aux institutions internationales de prendre leurs responsabilités (...)*"

Les Français sont partis plusieurs mois avant le déclenchement du génocide (...) Depuis les accords d'Arusha en août 1993, la France n'est plus partie dans cette affaire (...)

Texte public

On nous a supplié de revenir" pour évacuer les étrangers et "sauver les Casques Bleus (...) C'était difficile à la France de se substituer aux Nations Unies dont c'était le rôle. Quand c'est devenu évident, nous y sommes allés à nos risques et périls".

15 juillet 1994

Une réunion a lieu à Matignon, présidée par le Premier Ministre.

Situation décrite par M. Léotard : le FPR pousse les populations hutues vers le Zaï re (600 000 prévus).

Note de
C.Quesnot
15/07/94

Le ministre souhaite replier le dispositif français au Zaï re le plus vite possible et organiser là des camps de réfugiés pour plusieurs millions de personnes.

Note de
H.Védrine
15/07/94

Le Premier ministre **confirme que les forces françaises doivent partir à l'expiration du mandat, le 22 août**, et qu'il faut lancer un appel aux partenaires européens pour une aide logistique et une contribution à l'équipement de la MINUAR.

18 juillet 1994

Le FPR annonce un cessez le feu "de facto".

Un président de la République est proclamé : Pasteur Bizimungu

19 juillet 1994

Au cours d'une réunion à Matignon le Premier ministre décide l'envoi de deux missions :

1. à New York, pour présenter la planification du retrait français
2. à Kigali (B. Dufourcq et le général Germanos), pour expliquer au général Kagamé et au nouveau gouvernement FPR les conditions du départ français et obtenir les garanties nécessaires pour les populations.

Note manuscrite
de C.Quesnot
19/07/94

21 juillet 1994

Une épidémie de choléra parmi les réfugiés est identifiée à Goma (Zaï re)

22 juillet 1994

Selon les propos tenus lors d'une réunion présidée par le Premier ministre, à Matignon, en présence de Hubert Védrine et du général Quesnot :

La mission envoyée à Kigali a eu un dialogue constructif avec le premier ministre rwandais : la zone humanitaire sûre est acceptée et reconnue, la relève par les troupes de la MINUAR a été agréée.

Note de
C.Quesnot
22/07/94

Le gouvernement rwandais veut envoyer des ministres dans la zone humanitaire sûre, pour s'adresser à la population.

Les Américains proposent de prendre la place des Français à Goma.

Le Premier ministre décide l'envoi du ministre de la santé, Douste-Blazy, au Zaï re. La France doit conserver le contrôle de l'aéroport de Goma. Il faut développer les contacts avec Mobutu.

Le porte-parole du Quai d'Orsay confirme la fin de la mission Turquoise le 22 août, à l'expiration du mandat donné par les Nations Unies.

Presse

Le président Clinton annonce l'augmentation "massive et immédiate" de l'action humanitaire des Etats-Unis au Rwanda.

FIN DE L'OPERATION TURQUOISE

24 juillet 1994

La frontière entre le Rwanda et le Zaï re est rouverte. Quelques milliers de réfugiés rentrent au Rwanda.

25 juillet 1994

Comité restreint à Matignon.

Le Premier ministre définit les orientations suivantes :

- être présents sur le terrain (visite de M. Douste Blazy les 23 et 24 juillet, visite de Mme Michaux-Chevry du 29 au 31 juillet). L'amiral Lanxade visitera le détachement Turquoise les 27 et 28 juillet.
- favoriser le retour des déplacés
- préparer la relève du détachement Turquoise. 350 militaires français seront rapatriés avant le 31 juillet et remplacés par un contingent africain.
- établir des contacts avec Mobutu, afin qu'il s'oppose à toute action militaire des forces armées rwandaises à partir du Zaï re.

Note de
C.Quesnot
26/07/94

Situation, selon une note du général Quesnot :

D'après le Haut commissaire aux réfugiés, "le drame que vivent les millions de réfugiés et déplacés hutus regroupés dans le nord du Kivu et le sud-ouest rwandais dépasse en horreur ce que le monde a connu depuis la deuxième guerre mondiale.

Ces populations épuisées et terrorisées (1,2 millions à Goma, 500 000 à Bukavu, 1,4 millions dans la zone humanitaire sûre) connaissent à la fois la faim, la soif et les atteintes du choléra. Il en meurt près de 5000 par jour.

Dans ce contexte, la mission du détachement Turquoise a été réorientée quasi-exclusivement vers l'aide humanitaire.

Les autorités rwandaises veulent le châtime de 30 000 personnes accusées d'avoir participé au massacre des hutus.

Note de
C.Quesnot
25/07/94

31 juillet 1994

Le Premier ministre, en visite en Côte d'Ivoire, se rend au Rwanda, dans la zone humanitaire.

Presse

Le secrétaire américain à la défense indique que 3000 soldats américains vont arriver à Kigali. 60 arrivent ce jour.

2 août 1994

Le gouvernement de Kigali accepte une démilitarisation de la zone de sécurité après le 22 août, date de départ des troupes françaises.

3 août 1994

Boutros Ghali lance un appel : la mission de la MINUAR ne comporte que 1000 hommes au lieu des 5500 prévus.

8 août 1994

La France propose le déploiement d'observateurs civils des droits de l'homme, pour encourager le retour des réfugiés.

Presse

9 août 1994

Le HCR indique que le typhus menace les réfugiés dans la région de Goma

10 août 1994

La sous-commission des droits de l'homme de l'ONU adopte une résolution demandant une enquête sur les responsabilités du génocide au Rwanda

22 août 1994

Départ des militaires de l'opération "Turquoise"

Situation après le départ des troupes françaises :

(note de B.Delays, 30 août 1994) :

L'exode annoncé n'a pas eu lieu, les troupes du FPR n'étant pas entrées dans la zone humanitaire.

Mais la situation demeure très fragile

37PP Casques Bleus sont déployés.

Note de
B.Delays
30/08/94

31 août 1994 : discours du Président aux ambassadeurs de France :

Le Rwanda: on a voulu faire à la France un procès tout à fait injuste dans la mesure où, au moment où la guerre civile a éclaté, la France depuis plusieurs mois, par les services rendus aux uns et aux autres, était parvenue à faire accepter une paix avec un projet d'avenir, la constitution d'un gouvernement commun entre les adversaires, ce que l'on appelé les accords d'Arusha. Nous avons fait intervenir les Nations unies qui s'étaient substituées à nos propres troupes, nous n'en avons plus sur place, et depuis déjà assez de temps pour que l'on ne puisse pas penser qu'il s'agissait de séquelles du temps précédent. Mais enfin, toute occasion est bonne, pour beaucoup, de diminuer le prestige et l'influence de la France.

Texte public

Quand l'assassinat des deux Présidents, celui du Burundi et celui du Rwanda, a eu lieu, ces pays se sont trouvés dans un état de déshérence quasi totale. Ceux qui avaient des comptes à régler, ils étaient nombreux, les extrémistes de chaque camp et en l'occurrence naturellement ceux qui ont accompli le génocide à Kigali et dans d'autres régions du Rwanda, se sont rendus gravement coupables. Mais la France dans cette affaire a constamment maintenu une position d'équilibre et de sagesse, et je dispose d'une lettre extrêmement chaleureuse du Président du FPR, M. Kangyareme qui remerciait la France, sur un ton particulièrement reconnaissant, de ce qu'elle avait accompli pour le règlement de la guerre là-bas, règlement qui en raison de la disparition des principaux responsables n'a pas duré longtemps.

Mais la réaction de la France qu'on peut signifier par l'opération Turquoise a, je

crois, rallié aujourd'hui la plupart des pays du monde qui se sont rendus compte que notre langage était simple, qu'il n'y avait pas de double langage, que l'on ne recherchait pas une aventure militaire aux relents coloniaux dans cette partie de l'Afrique (pas plus qu'ailleurs) mais que nous ne pouvions pas voir ce qui se déroulait au Rwanda, qui nous était apporté par l'image dans tous les foyers européens et laisser faire.

C'est à ce moment là que, avec M. le Premier ministre spécialement, M. le ministre des Affaires étrangères, M. le ministre de la Défense, M. le ministre de la Coopération, qui a eu un rôle particulier et qui l'a joué dans cette affaire avec beaucoup de précision, nous avons décidé cette opération Turquoise. Elle n'a pas été partout bien accueillie mais sa fin et le départ des soldats français ont été partout regrettés. J'observe donc que c'est une action à mettre vraiment au crédit de notre pays, d'autant plus que nos chefs militaires et les soldats sur place, contraints de remplir des obligations extrêmement pénibles, l'ont fait dans un esprit tout à fait étonnant de service à l'humanité. Opération humanitaire, on peut le dire. C'est donc une très triste affaire dont la France se tire avec honneur.

Si j'ai eu quelques empêchements tout à fait de circonstance, ils ne m'ont pas empêché de garder un contact qui a été aussi maintenu de son côté par M. le Premier ministre, j'ai veillé constamment de telle sorte qu'aucune de ces décisions n'a été improvisée, toutes ont été examinées et retenues par l'ensemble de l'exécutif français.

9 septembre 1994 : interview du Président au "Figaro".

Question : "Sur le Rwanda, vous avez toujours été sur la même longueur d'ondes, Edouard Balladur et vous ?"

F.M.: *"J'ai souhaité l'opération Turquoise. Quand il s'est agi de définir la marche à suivre, j'ai eu l'accord entier de M. Juppé, tandis que le Premier ministre et le ministre de la défense émettaient certaines réserves (...) [Le Premier ministre] m'a écrit pour m'exprimer ses prudences. Si j'en fais état, c'est que cela a été dit également à l'Assemblée Nationale (...)"*

Texte public

Au sujet des reproches faits par "des intellectuels" :

F.M. : *[Le président Habyarimana] était membre de l'Organisation de l'Unité Africaine. Son pays était à l'ONU et il représentait à Kigali une ethnie à 80 % majoritaire ; il était reconnu par tout le monde. Pourquoi y aurait-il eu un interdit ? C'est la France, au contraire, qui a facilité la négociation entre les deux ethnies. Elle y a même réussi, puisque les accords d'Arusha ont été signés. J'ai reçu à cette occasion une lettre très chaleureuse de remerciements du F.P.R. C'est la France qui, avant le drame, avait demandé et obtenu l'intervention de l'ONU. Il n'y avait plus de soldats français lorsqu'après l'assassinat des présidents hutus du Rwanda et du Burundi s'est déclenché le génocide."*